Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SNCF EVI Moulin Neuf sur la commune principale de l'AIOT 110 Chemin des Ateliers 60230 Chambly.

La référence de votre dossier est A-3-RZJI7DWB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/07/2023 à 15h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 43325083401489

Organisme: **DEKRA INDUSTRIAL**

Fonction: CONSULTANTE HSE

Personne morale

N° SIRET 41228073701490

Raison sociale SNCF RESEAU

Forme juridique SA à conseil d'administration (s.a.i.)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

110 CHEMIN CHAMBLY

60230 CHAMBLY

Signataire

Qualité : Directrice d'établissement

Référent

Fonction: CLE

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : SNCF EVI Moulin Neuf

Description des activités :

L'EIV SNCF de Moulin-Neuf (EIVMN) réalise, à Chambly dans l'Oise (60), la fabrication d'appareils de voies. Au vu des produits mis en oeuvre, les activités réalisées sur le site (travail mécanique, grenaillage, collage et application de peinture) et les utilités nécessaires à ces activités, l'établissement est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. L'exploitant souhaite donc déclarer son activité.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 110 Chemin des Ateliers 60230 Chambly

X:645781

Y: 6895999

Projection: Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- 60530 LE MESNIL EN THELLE
- 60230 CHAMBLY

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques Stockage de bois	Quantité totale	Régime	Précisions
1532	1532-2-b	ou de matériaux analogues Travail du bois et	1320 m3	D	
2410	2410-2	matériaux combustibles analogues	74 kW	D	
2575	2575	Emploi de	Puissance totale s installée 40.85 kW Quantité	, D	
2940	2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	produits susceptible d'être mise en œuvre 11.12 kg/j	DC	
4719	4719-2	Acétylène (numéro CAS 74-86-2)	présente 370 kg	D	
4725	4725-2	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	Quantité susceptible d'être présente 4.91 t	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 38292

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) 600

Profondeur : Moins de 10m de profondeur

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

Les rejets atmosphériques seront issus du trafic des véhicules légers, chariots et locotracteurs. Les rejets atmosphériques sont également dû à la présence : - De produits spécifiques sur un process (solvants, peintures). Un plan de gestion des solvants, avec COV est réalisé chaque année. - De postes de soudure et de meulage.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? OUI

Traitement:

Les cabines de peinture sont équipés de dispositifs d'extraction avec filtres. Les postes de soudure sont équipés d'extraction aux normes.

Autres sources:

Sans objet

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets dangereux (souillés, aérosols, piles...) sont triés, étiquetés, cerclés et entreposés sur une plateforme déchets, dotée de modulaires spécifiques jusqu'à enlèvement, via un prestataire extérieur (un enlèvement par mois). Il existe des zones tampons "zones de tri" entre la chaine de production et le remplissage des caisses. Concernant les déchets non dangereux (ordures ménagères/ tri sélectif, bois, gravats, ferrailles, DIB), ils sont répartis sur l'ensemble du site dans des bennes adaptées. Les enlèvements sont effectués à la demande, sauf pour les ordures ménagères et le tri sélectif où l'enlèvement est hebdomadaire.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : bâches incendie

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les besoins en eau estimés sont de 720 m3/h. Les BPI pris sur le réseau de ville peuvent assurer un débit simultané de 180m3/h, il reste donc 720 – 180 = 540 m3/h. Pour deux heures, une réserve d'eau de 1080 m3 pour la zone majorante est nécessaire. Le site possédant 6 bâches incendie de 120 m3 chacune.

Natura 2000

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : OUI

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Organisme en charge de l' instruction

Régularisation ICPE SCNF EIV Moulin Neuf 11/07/2023

DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan.pdf

Modification des prescriptions applicables :

Derogation.pdf